

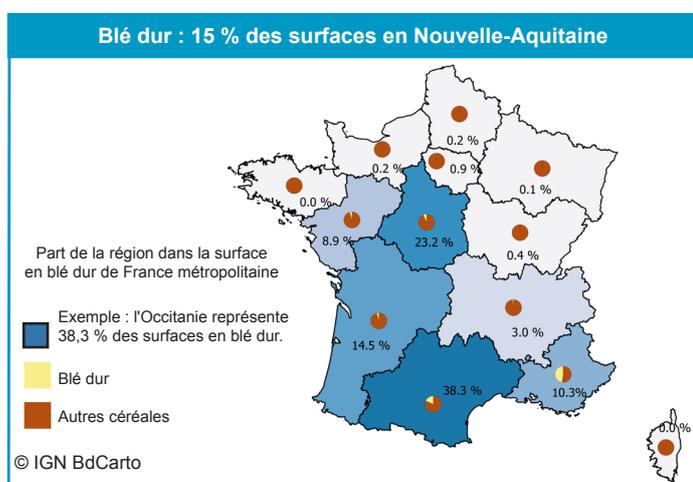
En Nouvelle-Aquitaine, le blé dur couvre une surface de 53 800 ha, cultivés par 3 500 exploitations. Il est principalement localisé en Charente-Maritime où se concentre 54 % des surfaces régionales.

Le blé dur est majoritairement destiné à la consommation humaine.

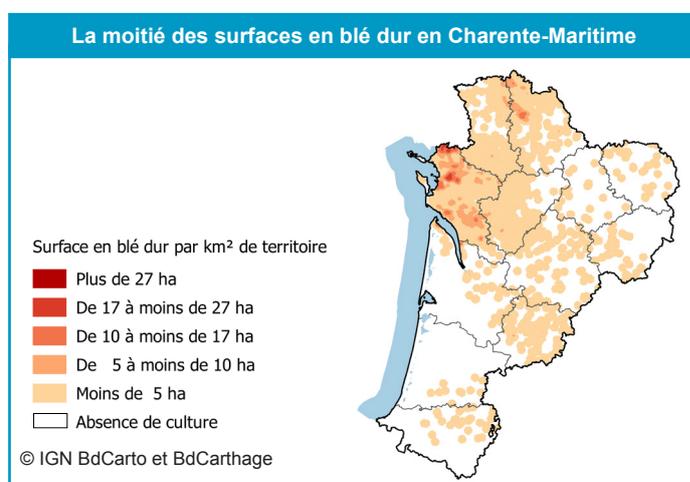
Le blé dur est souvent exporté, principalement depuis le port de La Rochelle-Pallice. Les semouleries françaises, toutes situées hors de la région, sont également une destination importante.

Sur la période 2008-2016, les résultats économiques des exploitations de la région produisant du blé dur sont proches de ceux des autres régions de France.

1 - Des surfaces concentrées au nord de la région



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle (2017 semi-définitive)



Source : Agreste d'après l'Agence de services et de paiement (ASP) 2017

En 2017, la Nouvelle-Aquitaine se place au troisième rang national pour l'exploitation du blé dur, derrière l'Occitanie et le Centre-Val-de-Loire. 93 % des surfaces emblavées sont localisées dans les quatre départements du nord de la région : 54 % en Charente-Maritime, 16 % en Vienne, 12 % en Charente et 11 % en Deux-Sèvres.

Avec 29 170 ha, la Charente-Maritime se positionne comme le troisième département de France métropolitaine, derrière la Haute-Garonne

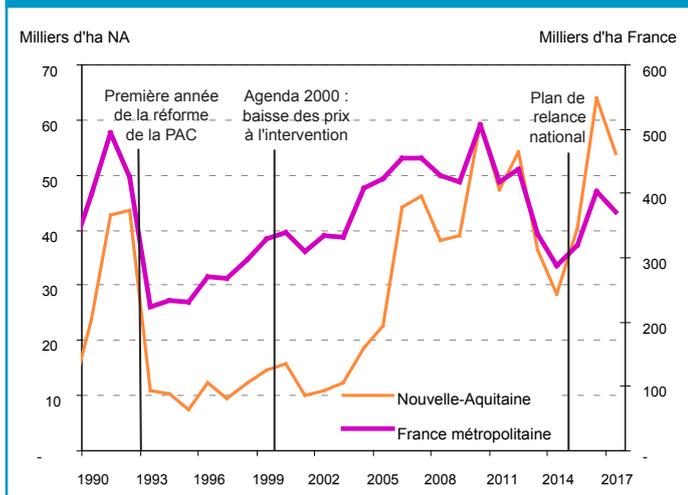
(48 485 ha) et l'Aude (30 940 ha).

La culture du blé dur nécessite de solides connaissances techniques. Il a des besoins élevés en ensoleillement. Il n'a qu'une faible résistance au froid, à l'humidité et une sensibilité plus importante que le blé tendre à certaines maladies cryptogamiques. Seulement 9 % des exploitations de la région produisant des céréales oléoprotéagineuses (COP) en cultivent. Leur emblavement moyen est de 15 ha.

La culture du blé dur en Nouvelle-Aquitaine						
	2010		2017		Évolution 2017/2010	
	Surface (ha)	Nombre d'exploitations cultivant du blé dur	Surface (ha)	Nombre d'exploitations cultivant du blé dur	Surface (ha)	Nombre d'exploitations cultivant du blé dur
Total blé dur						
Nouvelle-Aquitaine	59 284	4 047	53 846	3 497	- 9 %	- 14 %
dont :						
Charente	6 542	579	6 195	535	- 5 %	- 8 %
Charente-Maritime	27 612	1 708	29 170	1 581	6 %	- 7 %
Dordogne	844	127	695	98	- 18 %	- 23 %
Gironde	551	38	1 765	62	220 %	63 %
Lot-et-Garonne	488	31	907	97	86 %	213 %
Deux-Sèvres	9 183	652	5 936	458	- 35 %	- 30 %
Vienne	13 906	792	8 710	548	- 37 %	- 31 %

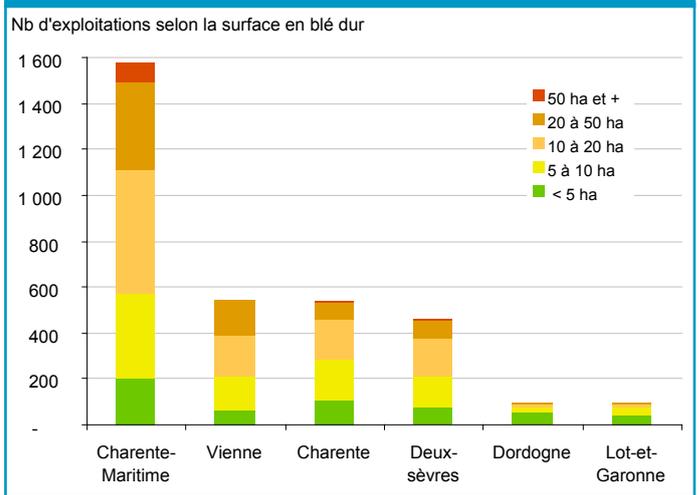
Sources : Agreste - SAA, RA 2010, ASP 2017

2016 : impact du plan de relance national



Source : Agreste - SAA, RA 2010, ASP 2017

Les exploitations dans les principaux départements producteurs



Source : Agreste - ASP 2017

Après une tendance haussière au début des années 2000, les surfaces régionales en blé dur ont nettement diminué entre 2012 et 2014, tout comme au niveau national, malgré une forte demande intérieure et extérieure. Un plan de relance a été défini fin 2014 et adopté par le Conseil Spécialisé des Céréales de FranceAgriMer. Il a pour objectif de doubler la production à l'horizon 2025. L'année 2016 (64 000 ha) parvient ainsi à dépasser le niveau historique de 2010 en termes de surfaces.

En Nouvelle-Aquitaine, en 2017, un quart des exploitations produisant du blé dur en cultivent plus de 20 ha, elles représentent 56 % des surfaces. Seules les exploitations de plus de 50 ha sont en augmentation par rapport à 2010, tant sur leur nombre que sur leur superficie.

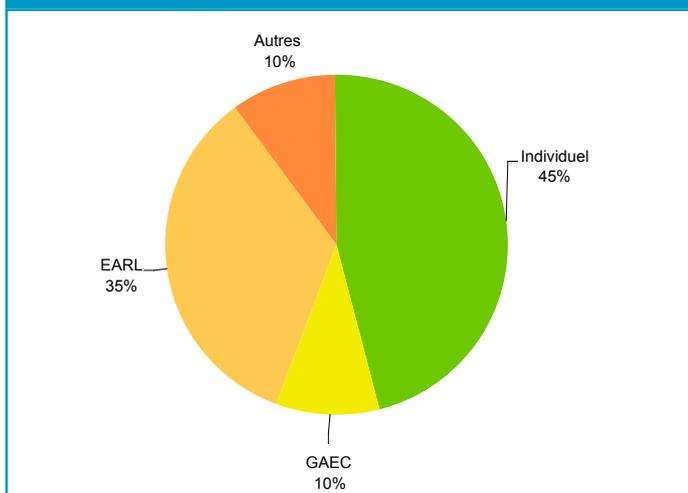
Les exploitations productrices de blé dur sont souvent spécialisées en grandes cultures, qui représentent 80 % de leur SAU. Elles sont le plus souvent organisées sous forme sociétaire. La proportion de surfaces en blé dur dans leur SAU s'établit en moyenne à 12 %.

La culture de blé dur en Nouvelle-Aquitaine

Classe de surface en blé dur en ha	Superficie		Nombre d'exploitations en cultivant	
	En 2017 (%)	Évolution 2010-2017 (%)	En 2017 (%)	Évolution 2010-2017 (%)
< 5 ha	3	-11	19	-6
5 à 10 ha	13	-16	26	-18
10 à 20 ha	29	-19	32	-18
20 à 50 ha	39	-8	20	-10
50 ha et +	17	19	3	12
Total	100	-10	100	-14

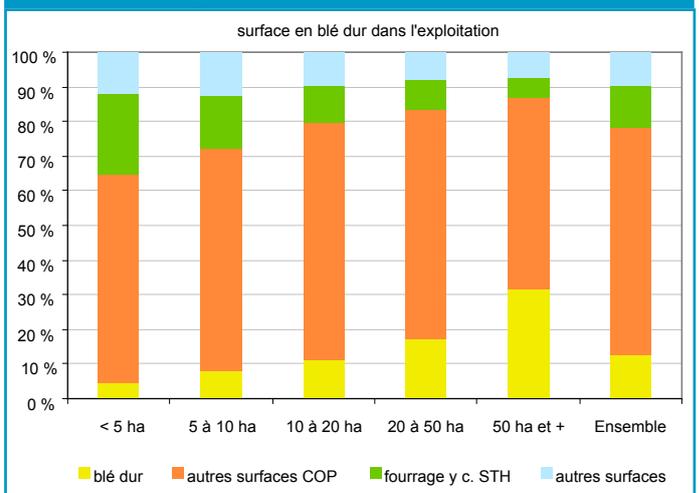
Sources : Agreste - RA 2010, PAC 2017

Statut juridique des exploitations produisant du blé dur en 2010



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

La répartition de la SAU des exploitations produisant du blé dur en 2010



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

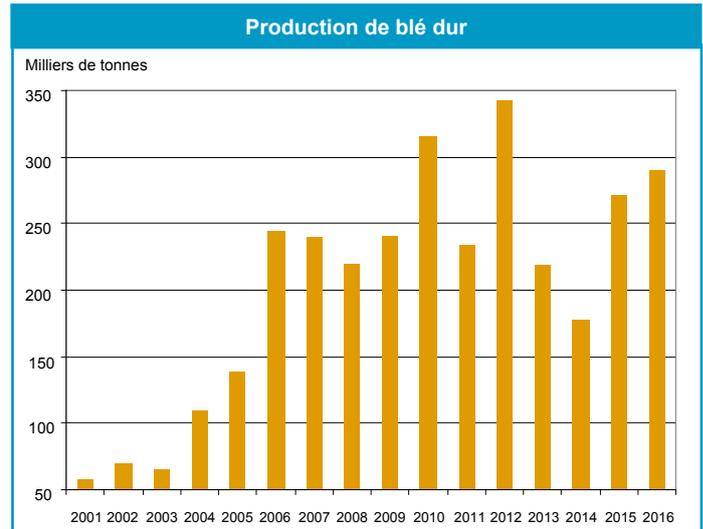
2 - La production et la collecte :

La production régionale de blé dur, faible en 2001 avec 50 000 tonnes, a progressé nettement en cinq ans pour dépasser 200 000 tonnes chaque année entre 2006 et 2009. En 2010, elle a passé la barre des 300 000 tonnes avec une surface de 59 000 ha et un rendement moyen de 53 q/ha. Les surfaces en blé dur ont diminué de moitié entre 2010 et 2014 et entraîné une chute de production malgré des rendements de plus de 60 q/ha.

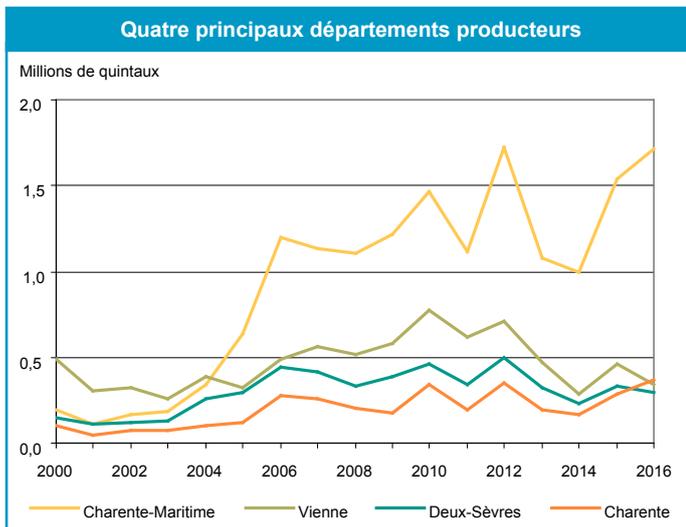
La production est repartie à la hausse depuis 2015 suite au plan de relance. 2015 est marqué par un rendement historique de 67 q/ha et une sole en augmentation.

La production annuelle en 2016 atteint 290 000 tonnes grâce à une sole record de 64 000 ha et malgré une chute des rendements de 20 q/ha, soit une moyenne à 45 q/ha en raison des mauvaises conditions climatiques (excès d'eau et manque de lumière).

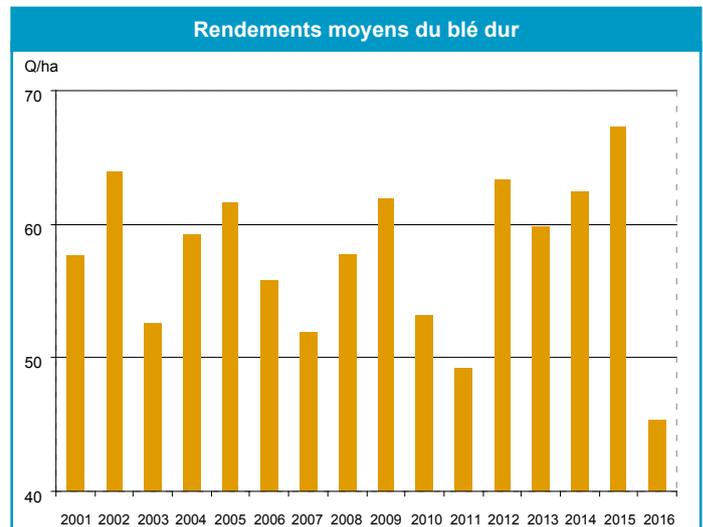
Environ 95 % de la production est collectée par les coopératives et les négociants.



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle



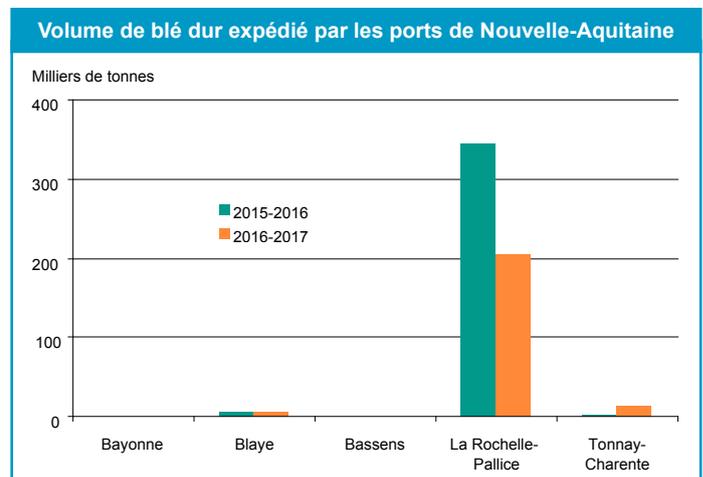
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

3 - La destination des produits collectés : l'exportation en premier lieu

Expéditions portuaires : 200 000 tonnes pour la campagne 2016-2017

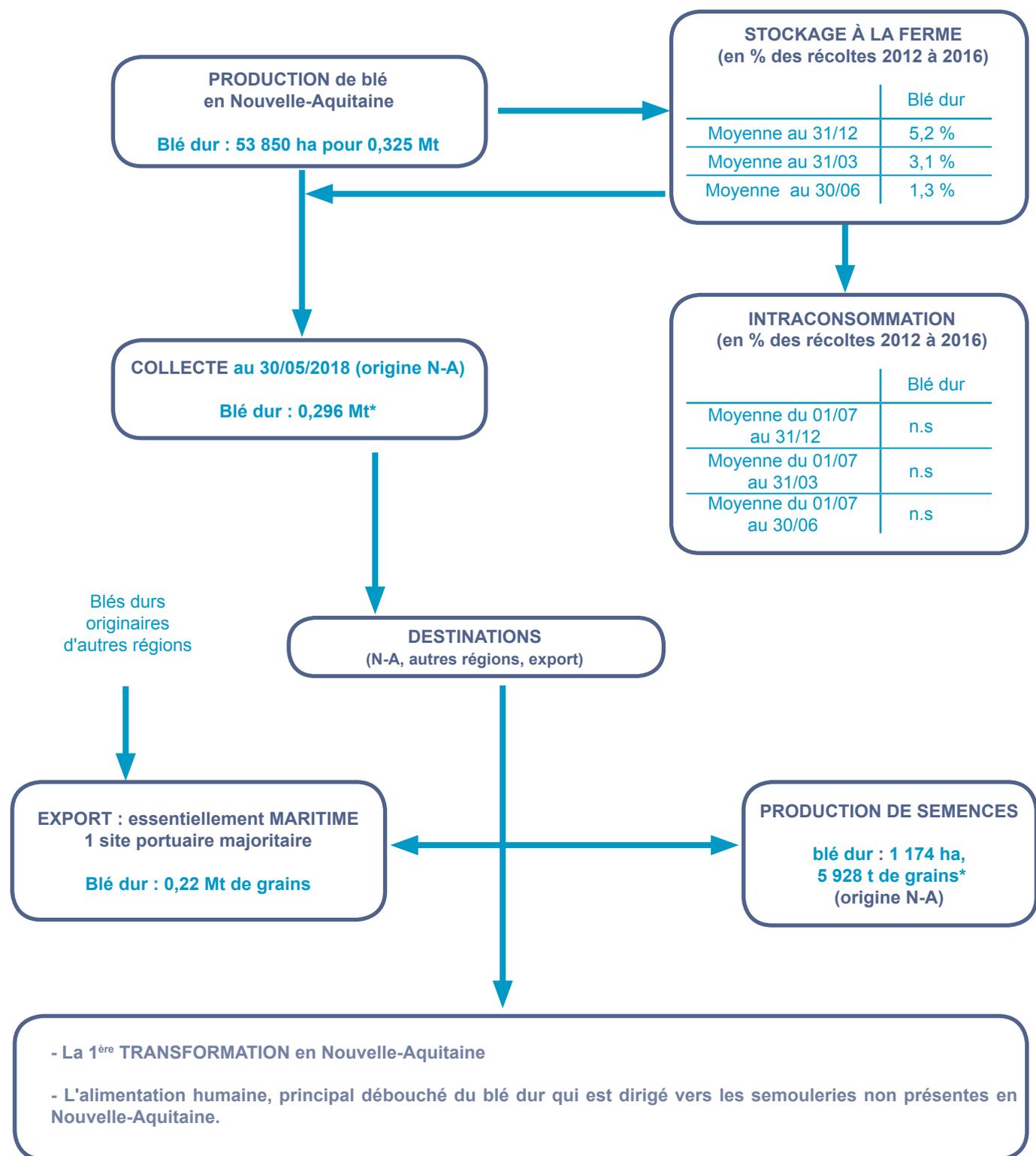
Une part importante des grains collectés dans la région est exportée par voie maritime. Cinq sites portuaires répartis sur la façade océanique (Bassens, Blaye, Bayonne, Tonnay-Charente et surtout La Rochelle-Pallice) sont dotés d'infrastructures permettant le commerce des grains vers l'étranger.

Depuis la région, l'exportation du blé dur se fait exclusivement par le port de la Rochelle-Pallice. Elle représente entre 200 000 et 350 000 tonnes par an. En 2015, le principal marché à l'exportation était constitué par l'Afrique du Nord. L'Union européenne a importé autant de blé dur que l'Afrique lors de la campagne 2016-2017.

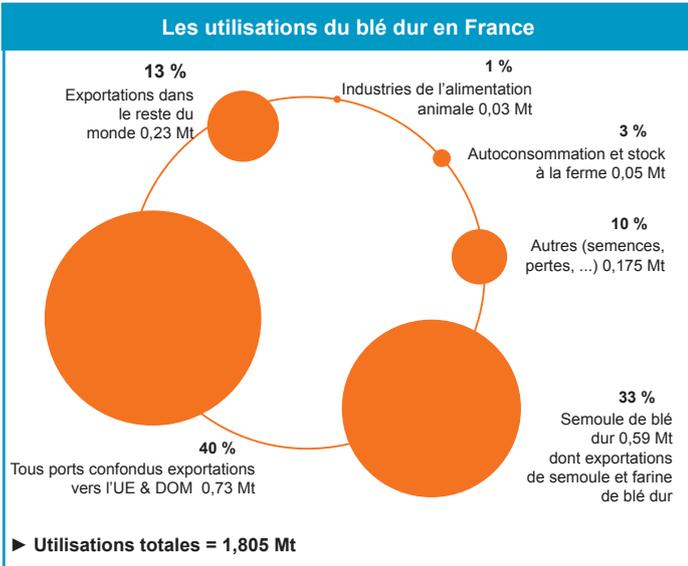


Source : FranceAgriMer

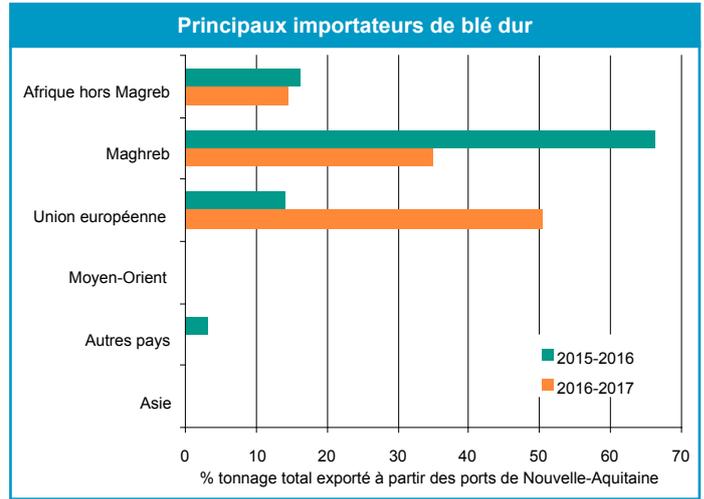
Sur ce diagramme figurent les données chiffrées disponibles relatives à la campagne 2016-2017. Les grains collectés sont transformés par des entreprises hors région. Le volume exporté par voie maritime correspond à l'ensemble des grains transitant principalement par le site de La Rochelle-Pallice, que les produits viennent ou non de la région Nouvelle-Aquitaine.



* Attention : la campagne de production 2016-2017 est collectée entre le 01/07/2017 et le 30/06/2018. Au 30/04/2018 la collecte est encore partielle (entre 90 % et 99 % selon les années). Pour 2017-2018, FranceAgriMer prévoit une collecte de 0,301 Mt de blé dur en Nouvelle-Aquitaine.



Source : FranceAgrimer, campagne 2016-2017



Source : FranceAgriMer

Transformation du blé dur

Après l'exportation, la seconde destination du blé dur est vers les semouleries. Ce type d'entreprise n'est pas présent en Nouvelle-Aquitaine. En France, cinq grandes usines localisées en région PACA,

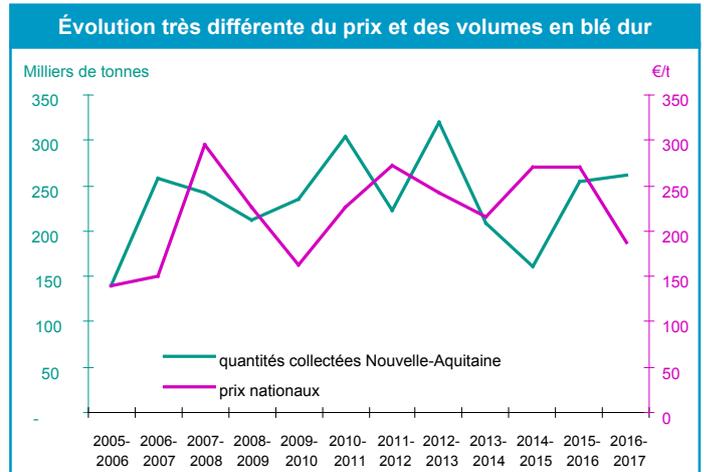
Ile-de-France, Normandie et Haut-de-France ont utilisé, en 2016/2017, 0,59 Mt des 1,8 Mt de blé dur produit en France.

4 - Les cotations, les prix et les données économiques

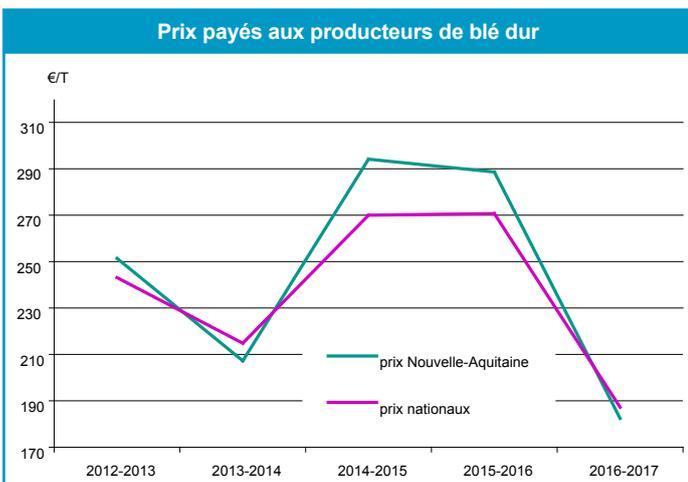
Prix du blé dur payé au producteur

Comme le cours du blé tendre dont les évolutions sont liées à la conjoncture mondiale, les cours du blé dur dépendent en particulier du marché canadien et des utilisations en Italie. Au niveau mondial, FranceAgriMer observe une forte baisse de la production du blé dur depuis 2005, inférieure à la consommation.

Les excédents et les déficits de production varient fortement entre les campagnes. En Nouvelle-Aquitaine, les cours les plus élevés tels ceux de 2007-2008 ou 2014-2015 correspondent à des campagnes de faibles récoltes.



Source : FranceAgriMer, enquête trimestrielle



Source : FranceAgriMer, enquête prix

Comparaison des prix payés aux producteurs Nouvelle-Aquitaine, prix nationaux et cotations

Le prix payé aux producteurs (enquête trimestrielle de FranceAgriMer) permet d'apprécier ce qui est réellement payé aux producteurs. Les écarts constatés certaines années entre les prix nationaux et les prix régionaux expriment des différences de qualité des grains produits. Ainsi le blé dur en 2014-2015 était de très bonne qualité dans la région comparativement au niveau national justifiant un écart de prix de 25 €/tonne, soit un écart de 8 %.

Compte tenu de la taille de l'échantillon RICA, il n'est pas possible de fournir de résultats économiques pour les exploitations produisant du blé dur.

5 - Qualité et variétés

Bien que les blés durs soient essentiellement destinés aux semouleries pour la production de pâtes ou de couscous, leur mise en œuvre industrielle demande que les grains respectent certains critères de qualité.

A l'export, les contrats commerciaux fixent également des normes de qualité technologiques et sanitaires.

Critères technologiques

Les principaux critères technologiques, ci-dessous, permettent d'apprécier le potentiel de transformation.

- Le taux de protéines

Le taux de protéines correspond au rapport de la masse de protéines contenue dans un échantillon sur la masse sèche. Ce critère est un paramètre clé car de nombreux débouchés, l'export notamment, demandent des taux de protéines élevés, supérieurs à 14 % pour les blés durs. Sans être bas, les taux de protéines des blés français sont régulièrement inférieurs à ceux d'autres pays exportateurs.

- Le temps de chute de Hagberg

Ce paramètre permet d'estimer l'activité enzymatique de l'amylase, enzyme responsable de la dégradation de l'amidon du grain en sucres plus simples. Au moment de la moisson, des conditions climatiques permettant une levée de la dormance, une humidité persistante et des températures fraîches peuvent initier cette activité enzymatique au champ, les grains germent, la qualité se dégrade. Un temps de chute élevé est recherché.

Critères commerciaux

- Le poids spécifique

Le poids spécifique (PS) mesure la masse d'un volume de grains, exprimé en kilogramme par hectolitre. Bien qu'il ne soit pas en lien direct avec le potentiel de transformation, ce paramètre est présent dans les contrats commerciaux.

- La teneur en eau

Pour une bonne conservation des grains, la teneur en eau doit être inférieure à 16 %.

- Taux de grains brisés, de grains germés, d'impuretés

- Taux de moucheture ou de mitadinage

Le mitadinage est un accident physiologique qui entraîne un changement de texture de l'albumen du grain. Celui-ci, qui doit avoir un aspect vitreux et translucide pour le blé dur, présente alors des zones farineuses et opaques. La valeur semoulière diminue quand le pourcentage de grains mitadinés augmente.

Certains grains de blé dur peuvent présenter des plages de coloration brune ou noire, en d'autres endroits que sur le germe, appelées moucheture. Ces zones sont pénalisantes car elles sont retrouvées dans la semoule et les pâtes alimentaires.

Critères sanitaires

La qualité sanitaire reste un élément majeur dans la qualité des grains et ceci quels que soient les débouchés. La réglementation fixe des seuils maxima à ne pas dépasser pour certains risques sanitaires comme :

- L'ergot

Cette maladie fongique des céréales à paille produit des formes de conservation appelées « sclérotés ou ergot » sur les épis. Ces sclérotés produisent des alcaloïdes toxiques pour l'homme et les animaux. Le seuil est de 0,5 g de sclérotés par kg de céréales brutes.

- Les mycotoxines

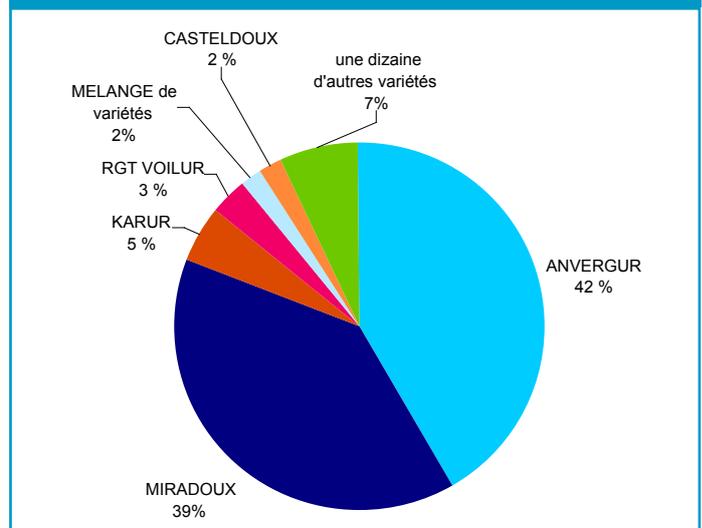
Ce sont des molécules, toxiques pour l'homme et les animaux, produites par certains champignons s'attaquant aux céréales, au champ ou durant leur stockage. La réglementation européenne fixe des seuils maxima pour certaines mycotoxines.

- Les résidus de produits phytosanitaires

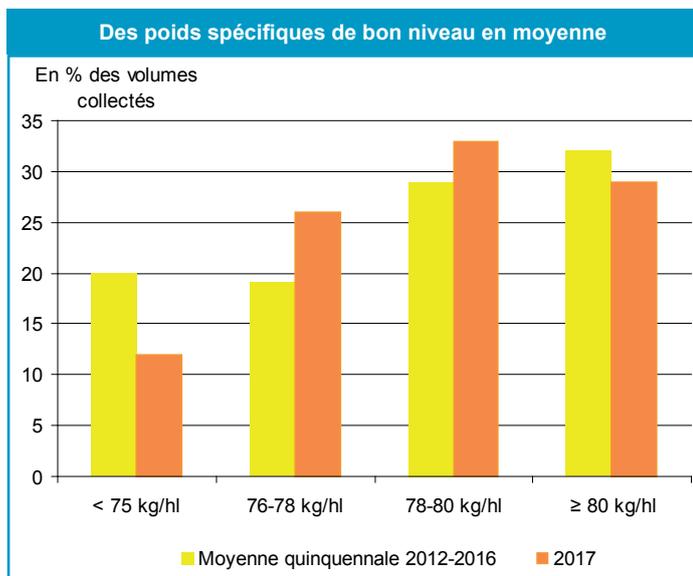
Les variétés de blé dur :

En 2017, une dizaine de variétés de blé dur couvrent près de 90 % de l'assolement national. Deux principales, Anvergur et Miradoux représentent 63 % des surfaces françaises. En Nouvelle-Aquitaine, ces deux variétés sont très présentes puisque 81 % des surfaces ont été ensemencées avec celles-ci.

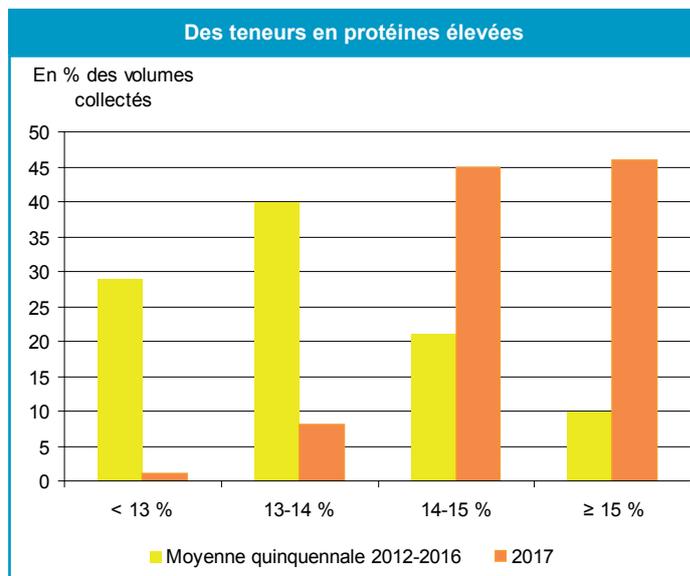
Nouvelle-Aquitaine : principales variétés



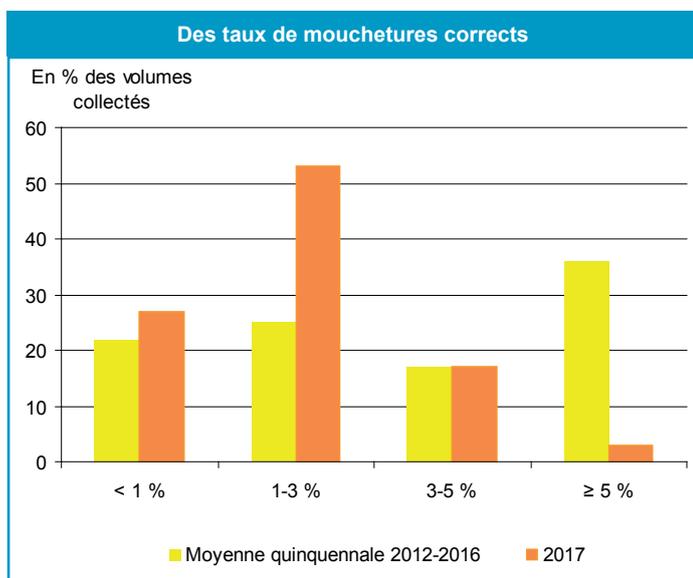
Source : FranceAgriMer - enquête répartition variétale des céréales



Source : FranceAgriMer - Enquête qualité collecteurs 2017



Source : FranceAgriMer - Enquête qualité collecteurs 2017



Source : FranceAgriMer - Enquête qualité collecteurs 2017

Liste des principaux instituts techniques et organismes professionnels de la filière COP

- Instituts techniques

ARVALIS	Institut du Végétal au service des agriculteurs et des filières
Terres Inovia	Institut Technique des Professionnels de la filière des huiles et des protéines végétales

- Organismes professionnels

Céréales

Intercéréales	Association interprofessionnelle des céréales
GNIS	Groupement National Interprofessionnel des Semences et des plants
AGPB	Association Générale des Producteurs de Blé
AGPM	Association Générale des Producteurs de Maïs

Oléagineux et Protéagineux

FOP	Fédération Française des producteurs d'Oléagineux et de Protéagineux
Terres Univia	Interprofession des huiles et protéines végétales

Commercialisation des grains

Coop de France	
FNA	Fédération du Négoce Agricole
FEC	France Export Céréales
SYNACOMEX	Syndicat National du Commerce d'Exportation des Céréales

Alimentation animale

SNIA	Syndicat National de l'Industrie et de la Nutrition Animale
------	---

- Passion céréales

Passion Céréales est une interface d'information. Elle ouvre des espaces de dialogue entre les acteurs de la filière céréalière, du monde végétal agricole, du monde scientifique et de la société. En région, elle a pour mission de valoriser les céréales, les produits qui en sont issus et les métiers de la filière à l'échelle régionale. Sa volonté est également de mettre en lumière les acteurs locaux de la filière, faire partager leur engagement et leur passion, et de mettre en valeur le rôle de la filière céréalière dans la vie de nos territoires.

Texte rédigé par Passion Céréales. Pour plus d'information : <https://www.passioncereales.fr/region/nouvelle-aquitaine>

Document réalisé en collaboration avec le service régional FranceAgriMer de Nouvelle-Aquitaine

Après le blé tendre et le blé dur, en préparation
des fiches sur le maïs grain, le colza et le tournesol.